

Si vous êtes **étudiant ou salarié de l'université de Bourgogne**, vous êtes inscrit automatiquement au Service commun de la documentation : remplir le présent formulaire est donc inutile.

Si vous êtes **étudiant d'une autre université dans une formation cohabilitée avec l'uB**, nous vous conseillons vivement de suivre la procédure d'entrée dans le système d'information de l'uB communiquée par votre scolarité : vous serez alors inscrit automatiquement au Service commun de la documentation et vous bénéficierez de services plus étendus que comme lecteur extérieur.

Si vous êtes **personnel non salarié, stagiaire ou hébergé dans un laboratoire de l'uB**, nous vous conseillons vivement de remplir le formulaire <https://haydn2005.u-bourgogne.fr/psiun-ccub/spip.php?article770> : vous serez alors inscrit automatiquement au Service commun de la documentation et vous bénéficierez de services plus étendus que comme lecteur extérieur.

Cas d'exonération de droits d'inscription

Un justificatif vous sera demandé pour bénéficier de l'exonération

Assistants d'éducation dans un établissement public de l'Académie de Dijon	G
Bénéficiaires des minima sociaux (RMI, RSA)	G
Bibliothécaires et documentalistes dans un établissement public de l'Académie de Dijon	G
Chercheurs invités de l'uB	GUB
Conseillers principaux d'éducation (CPE) dans un établissement public de l'Académie de Dijon	GPR2
Demandeurs d'emploi	G
Docteurs <i>honoris causa</i> de l'uB	GPERM
Enseignants des écoles et instituts de santé gérés par le CHU	GCHU
Enseignants du primaire en activité dans un établissement public de l'Académie de Dijon	GPR1
Enseignants du secondaire en activité dans un établissement public de l'Académie de Dijon	GPR2
Étudiants d'AgroSup	GAGRO
Étudiants de l'École pratique des hautes études (EPHE) de Dijon	G
Étudiants de l'UFC	GUFC
Étudiants de Sciences-Po Dijon	GSPO
Étudiants du Centre de formation ouverte et à distance (CFOAD) des universités de Franche-Comté, Nancy 2, Reims, Strasbourg 2	G
Étudiants du Centre international d'études françaises (CIEF) de l'uB	G
Formateurs académiques ESPÉ du premier degré	GPR1
Formateurs académiques ESPÉ du second degré	GPR2
Membres bienfaiteurs du SCD	GPERM
Membres résidents de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon	G
Personnalités extérieures membres des différents conseils de l'uB	G
Personnels d'AgroSup	GAGRO
Personnels de l'Écomusée et de la Médiathèque du Creusot	G
Personnels de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)	G
Personnels de l'université de Franche-Comté (UFC)	GUFC
Personnels de l'université en activité liés à l'uB par convention	GUB
Personnels des hôpitaux exerçants au CHU Dijon	GCHU
Personnels du rectorat	G
Personnels du réseau CANOPÉ et du SCÉRÉN	G
Personnels retraités de l'uB	GPERM
Professeurs des classes supérieures ou préparatoires dans un établissement public de l'Académie de Dijon	G
Réfugiés inscrits en Français langue étrangère (FLE) au Centre de langues et cultures pour tous (CLCT) de l'uB	G
Stagiaires à l'uB	GUB
Surveillants dans un établissement public de l'Académie de Dijon	G

Autres cas (non exonérés des droits d'inscription : 34 €)

Étudiants et personnels de la Business School of Burgundy (BSB, Dijon)	PBSB
Élèves des Instituts de formation en soin infirmiers (IFSI) de Bourgogne	PIFSI
Étudiants et personnels de l'université technologique de Belfort-Montbéliard (UTBM)	PUTBM
Étudiants et personnels de l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSMM, Besançon) ..	PENSM

Si vous n'entrez dans aucune des catégories listées ci-dessus P |